



2025-26 RAPPORT ANNUEL DU CRDSC

De la présidente du CRDSC
Alice Strachan / 31 juillet 2026



LA RECONNAISSANCE DU TERRITOIRE

Dans un esprit de réconciliation, nous tenons à reconnaître que la terre sur laquelle se trouve le bureau du CRDSC est le territoire traditionnel et non cédé du peuple Kanien'kehá:ka, qui fait partie de la Confédération Haudenosaunee, un endroit qui a longtemps servi de lieu de rencontre et d'échange entre les nations.



Table des matières

À propos du Centre.....	2
Message de la présidente et du chef de la direction	3
Conseil d'administration et personnel.....	5
Faits saillants de 2025–2026.....	6
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2025–2026	11
Statistiques du Tribunal 2025–2026	13
Arbitres et médiateurs.....	20
Activités du Directeur des sanctions et résultats.....	21
Rapport de l'auditeur indépendant et états financiers.....	22



À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre fédéral responsable du sport.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 (la « période »).

NOTRE MISSION

Conformément à l'article 10 de la *Loi sur l'activité physique et le sport*, qui a créé le Centre, et pour répondre aux besoins de la communauté sportive, notre mission est de fournir à la communauté sportive a) un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs; et b) une expertise et une assistance en la matière.

NOTRE VISION

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

NOS VALEURS

Ces valeurs fondamentales guident et inspirent nos actions et nos décisions.

Collaboration – Nous encourageons activement la collaboration à l'intérieur et à l'extérieur de notre organisme afin de tirer parti de la diversité des points de vue et d'atteindre des objectifs collectifs.

Intégrité – Nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos clients et de nos partenaires par la transparence, la compétence et des normes élevées de conduite éthique.

Équité – Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, de sorte que nos clients et partenaires peuvent compter sur nous pour être équitables.

Excellence – Nous accomplissons notre mission en faisant preuve d'efficacité, d'accessibilité, de professionnalisme et de compassion.

Droits de la personne – Les personnes sont au cœur de notre action. À ce titre, nous nous engageons à respecter et à promouvoir les droits de la personne, en veillant à ce que nos actions et nos décisions contribuent à une société juste et équitable.

HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été créé afin d'offrir à la communauté sportive canadienne les outils nécessaires pour prévenir et régler les différends sportifs. À la suite de vastes consultations et d'une collaboration entre les principaux organismes sportifs canadiens, son prédécesseur provisoire, le programme ADRsportRED, a été lancé en janvier 2002 afin d'offrir des services nationaux de règlement des différends.

Après que la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant chargé d'offrir des services pancanadiens de règlement extrajudiciaire des différends sportifs. Il a commencé ses activités en avril 2004, a assumé la responsabilité d'entendre les dossiers de dopage en juin 2004 et a créé le Tribunal de protection en 2021 afin d'entendre les différends liés à des allégations de maltraitance.

Outre les activités du Tribunal, le Centre de ressources en prévention des différends fournit à la communauté sportive canadienne des outils et des ressources visant à prévenir les différends et à en réduire la fréquence ou la gravité.



Message de la présidente et du chef de la direction

L'exercice 2025–2026 a constitué une importante année de transition pour le Centre de règlement des différends sportifs du Canada.

Il a d'abord été marqué par le départ de Marie-Claude Asselin, qui a occupé le poste de chef de la direction du CRDSC pendant plus de 19 ans. Sous sa direction, le Centre est devenu un organisme respecté, reconnu pour son professionnalisme, son indépendance et la qualité de ses services de règlement extrajudiciaire des différends sportifs. Elle a guidé la croissance et l'évolution du Centre avec vision et rigueur, tout en jouant un rôle déterminant dans la création d'un programme de sport sécuritaire novateur et sans précédent. Elle laisse derrière elle une organisation saine, solide et prête à relever les défis de l'avenir. Au nom des membres actuels et anciens de l'équipe du CRDSC, nous tenons à lui exprimer notre profonde gratitude et à lui transmettre nos meilleurs vœux pour la suite.

Cette année a marqué la fin du Programme Sport Sans Abus et la transition vers le Programme canadien de sport sécuritaire de Sport Intégrité Canada. Nous remercions sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à cette transition, ainsi que l'ensemble des partenaires qui ont collaboré avec engagement et professionnalisme tout au long du processus.

Cette transition ne s'est pas faite sans difficulté. Il a été particulièrement éprouvant de devoir faire progressivement nos adieux à une équipe hautement compétente et à des collègues exceptionnels. Nous sommes néanmoins convaincus que les valeurs qui ont guidé le Programme Sport Sans Abus, ainsi que celles qui sont au cœur du sport sécuritaire, continueront de guider ces personnes dans leurs nouveaux milieux. Nous espérons que leur expertise, leur sensibilité et leur engagement continueront d'avoir une incidence positive sur le système sportif canadien.

Afin de mener à bien les derniers éléments liés au Programme Sport Sans Abus, nous souhaitons souligner le soutien financier de Sport Canada et du gouvernement du Canada. Grâce à cet appui, le CRDSC a pu terminer les évaluations du milieu sportif qui étaient toujours en cours, ainsi que les dossiers ayant fait l'objet d'une enquête du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport. La directrice et le directeur adjoint des sanctions et résultats ont accompli un travail considérable afin de finaliser tous les rapports, tout en faisant progresser plusieurs dossiers devant le Tribunal de protection du CRDSC.

Il ne reste plus que quelques dossiers actifs devant divers tribunaux au Canada avant que nous puissions définitivement tourner la page sur le Programme Sport Sans Abus. Nous le ferons dans le respect du travail accompli, avec gratitude envers les personnes qui y ont contribué et avec la volonté de préserver les enseignements qui en ont été tirés.

Parmi les activités réalisées au cours de la dernière année, nous souhaitons souligner le renouvellement de notre liste d'arbitres et de médiateurs. L'ajout de 27 nouvelles personnes porte cette liste à 74 membres. Nous avons renouvelé les listes de membres possédant une expérience et une formation spécialisées, soit 19 membres sur la liste du Tribunal antidopage, 33 sur la liste des médiateurs spécialisés en matière de protection, 22 sur la liste du Tribunal de protection et 19 sur la liste du Tribunal d'appel.

Ce renouvellement représente une étape importante sur le plan de la représentation, puisque la parité entre les genres est presque atteinte, la liste étant composée de 51 % d'hommes et de 49 % de femmes. Cette diversité d'expériences et de perspectives contribue à renforcer la qualité, la crédibilité et l'accessibilité de nos services.

Du côté du Tribunal, nous sommes heureux de souligner l'intégration progressive des décisions du CRDSC à la plateforme CanLII. Cette initiative permet aux parties, aux représentants, aux chercheurs ainsi qu'aux communautés sportive et juridique dans leur ensemble de repérer, de consulter et d'utiliser plus facilement notre jurisprudence. CanLII est un outil de premier plan dans le secteur juridique canadien, et les premiers commentaires reçus au sujet de cette intégration ont été très positifs.

Pour sa part, le Centre de ressources en prévention des différends a poursuivi ses activités d'éducation, de sensibilisation et de soutien auprès de la communauté sportive. Au cours de l'année, 32 ateliers ou présentations ont été offerts à des organismes sportifs, juridiques et universitaires. Le CRDSC était également présent au Forum AthlètesCAN, aux Jeux du Canada 2025, à la Conférence internationale sur le sport sécuritaire et à la Conférence sur la diversité dans le sport, où notre équipe a tenu des kiosques afin de faire connaître ses outils et ses ressources en matière de prévention des différends.

L'exercice 2025–2026 marque un pas vers l'avenir. Alors que le CRDSC examine les façons dont il peut contribuer à la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission sur l'avenir



du sport au Canada, nous cherchons à mieux répondre aux besoins actuels de la communauté sportive canadienne. La confiance envers le sport repose notamment sur la capacité des organisations à régler les différends de manière indépendante, rapide, accessible et équitable. Le CRDSC a un rôle central à jouer à cet égard.

Le financement supplémentaire annoncé par le gouvernement du Canada pour le secteur du sport représente une occasion importante de moderniser nos services et de mieux répondre aux attentes à l'égard du CRDSC en 2026. Nous avons déjà entrepris le développement d'un nouveau site Internet et l'élaboration d'une stratégie renouvelée pour le Centre de ressources. Nous procédons également à un examen approfondi de nos activités afin de nous assurer que nos services demeurent pertinents, efficaces et adaptés aux défis auxquels fait face le système sportif canadien.

Nous tendons la main à l'ensemble de la communauté sportive canadienne afin de faire évoluer le CRDSC avec elle et pour elle. Notre ambition est claire : continuer d'offrir des services indépendants, accessibles et de grande qualité, tout en contribuant à un système sportif plus équitable, plus sécuritaire et qui inspire davantage confiance.

Nous envisageons l'avenir avec optimisme, humilité et énergie.

Alice Strachan

Présidente du conseil d'administration

Francis Ménard

Chef de la direction

Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le ministre responsable du sport. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes*, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITÉS (au 31 juillet 2026)

Alice Strachan (Georgetown, ON)
Présidente du Conseil d'administration
Présidente du Comité exécutif
(La présidente est membre d'office de tous les comités sauf le Comité de vérification et de finance)

Pierre Chabot (Lorraine, QC)
Président du Comité des services de RED
Président du Comité de vérification et de finance
Comité exécutif

Kevin Kelly (Calgary, AB)
Président du Comité d'éthique professionnelle
Comité des services de RED

Danielle Lappage (Vancouver, C.-B.)
Comité des services de RED
Comité de vérification et de finance

Richard Powers (Toronto, ON)
Comité de vérification et de finance
Comité d'éthique professionnelle

Francis Ménard (Montréal, QC)
Chef de la direction
(Le chef de la direction est membre d'office du Conseil et de tous les comités)

Katie Damphouse (Waterloo, ON)
Comité des services de RED
Comité d'éthique professionnelle

Heather Kemkaran-Antymnuik (Winnipeg, MB)
Comité des services de RED
Comité de vérification et de finance

Dorianne Mullin (Dartmouth, N.-É.)
Comité de vérification et de finance
Comité exécutif
(A occupé le poste de présidente par intérim du 15 juillet au 14 octobre 2025)

Jessica Vliegenthart (Kamloops, C.-B.)
Comité des services de RED
Comité d'éthique professionnelle

* Le Centre est en attente de la nomination de trois représentants des athlètes par le secrétaire d'État (Sports).

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du Centre :
www.crdsc-sdrcc.ca

Personnel

À la date de publication du présent rapport, le Centre compte sept membres du personnel, dont deux travaillent à temps partiel :

Francis Ménard
chef de la direction

Tanya Gates
directrice des opérations

Alexandra Lojen
gestionnaire principale
du Tribunal

Liane Mendelsohn
consultante en soutien
administratif

Guillaume Boisseau
gestionnaire de dossiers

Ariane Lamoureux
gestionnaire de dossiers

Michael Vamelkin
technicien informatique



Faits saillants de 2025–2026

RÉALISATION DE NOS OBJECTIFS :

DOMAINE PRIORITAIRE 1 OFFRIR DES SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS PERTINENTS

1.1 Mettre en œuvre le Code canadien de règlement des différends sportifs de 2025 et mettre à jour sa version annotée

Un groupe de travail chargé de la révision du Code, composé de membres actuels et anciens de la liste, d'administrateurs et de membres du personnel du CRDSC, a procédé à une révision et à une mise à jour approfondies du Code canadien de règlement des différends sportifs. Les principales modifications comprenaient la mise à jour des définitions, l'intégration du Programme canadien de sport sécuritaire, l'emploi d'un langage plus clair, l'ajout d'une nouvelle disposition sur la manipulation de compétitions dans les règles du Tribunal ordinaire, l'ajout d'un nouvel article aux règles d'arbitrage du Tribunal de protection, ainsi que la mise à jour des règles du Tribunal d'appel. Le Code canadien de règlement des différends sportifs de 2025 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2025.

Le CRDSC a également évalué la pertinence de maintenir la version annotée du Code et a accordé la priorité à des outils de recherche plus utiles et à plus forte valeur ajoutée, notamment en rendant l'ensemble de la jurisprudence du CRDSC accessible et consultable dans CanLII. Cette initiative aidera les parties, les représentants, les clients potentiels et les autres intervenants du droit du sport à effectuer des recherches juridiques plus ciblées et plus efficaces. Des discussions exploratoires sont également en cours avec d'éventuels partenaires de recherche afin de développer un outil de recherche jurisprudentielle fondé sur l'intelligence artificielle.

1.2 Offrir des séances d'orientation et de formation aux membres de la liste des médiateurs et arbitres reconduits et nouvellement sélectionnés, et assurer un perfectionnement professionnel pertinent lors de la Conférence des médiateurs et arbitres de 2025

Le CRDSC a tenu sa Conférence des médiateurs et arbitres à Moncton, au Nouveau-Brunswick, en avril 2025. Celle-ci a permis d'offrir une séance d'orientation complète aux nouveaux membres de la liste ainsi que des activités de perfectionnement professionnel à l'ensemble des membres.

La formation portait sur un vaste éventail de sujets, notamment la jurisprudence récente du CRDSC, le Code de 2025, la rédaction d'ententes de règlement, la rédaction de décisions protégeant l'anonymat, les abus de pouvoir et la récusation des arbitres, la préparation à la médiation, les pratiques tenant compte des traumatismes, l'inclusion et les préjugés inconscients, l'expérience des athlètes en situation de handicap, le soutien aux parties non représentées, les normes de l'Agence mondiale antidopage en matière de protection de la vie privée et d'audiences, ainsi que les nouveaux cadres réglementaires en matière de sport sécuritaire et de manipulation de compétitions.

Des conférences-midi supplémentaires ont porté sur la sélection des équipes et l'octroi de brevets, ainsi que sur les considérations relatives aux droits de la personne dans les différends de sélection d'équipes. Une troisième conférence-midi sur la neurodivergence dans le sport a été planifiée en collaboration avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport et a été offerte au début de l'exercice 2026–2027.

1.3 Fournir des services de règlement des différends aux Jeux d'été du Canada de 2025

Dans le cadre de son entente avec le Conseil des Jeux du Canada et la Société hôte des Jeux du Canada 2025, le CRDSC a offert gratuitement aux délégations et aux participants des Jeux des services rapides de règlement extrajudiciaire des différends liés aux Jeux.

Deux différends ont été soumis au CRDSC : un prêt lié à l'aire de jeu, dans lequel l'arbitre a décliné compétence, et une affaire de maltraitance traitée au moyen d'une facilitation de règlement précoce, qui s'est conclue par une entente de règlement par consentement.

1.4 Migrer la base de données de jurisprudence en ligne du CRDSC vers CanLII, un organisme sans but lucratif géré par la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, afin d'assurer un accès en ligne libre et efficace aux sentences arbitrales du CRDSC

Le CRDSC a créé une collection de jurisprudence dans CanLII et a revu son processus de publication afin de s'assurer que toutes les décisions prêtes à être publiées le soient simultanément dans la base de données jurisprudentielle du CRDSC et dans CanLII.

Toutes les décisions publiques rendues en 2023, 2024 et 2025 ont été ajoutées à CanLII, tandis que les décisions antérieures continuent d'être intégrées progressivement à la collection. Un modèle de décision conforme aux normes de mise en forme privilégiées par CanLII a également été adopté afin de soutenir les arbitres et de faciliter la publication efficace et l'accessibilité des décisions.

DOMAINE PRIORITAIRE 2

BÂTIR UN SYSTÈME SPORTIF PLUS SÉCURITAIRE ET ÉQUITABLE

2.1 Continuer à offrir une éducation pertinente en matière de prévention des différends sportifs par le biais d'ateliers et de webinaires

Le personnel du CRDSC a offert 32 présentations et ateliers au cours de l'année, notamment des ateliers sur les causes des différends et les stratégies de prévention, la détection et la prévention des conflits d'intérêts, ainsi que les techniques de négociation et de communication. Dix séances ont également été offertes dans le cadre du Programme de diplôme avancé en entraînement, soit quatre avec l'ICS Calgary, trois avec l'ICS Ontario et trois avec l'INS Québec.

Des séances ont été présentées à des étudiants de collèges et d'universités inscrits à des programmes de droit et de gestion du sport, ainsi que lors de la conférence annuelle de l'Institut d'arbitrage et de médiation de l'Ontario et de la Conférence sur l'antidopage du Conseil de l'Europe.

Le Centre a participé à plusieurs événements du secteur, notamment au Forum AthlètesCAN, à la Conférence internationale sur le sport sécuritaire, à la Conférence sur la diversité dans le sport, au Forum Le sport c'est pour la vie 2026 à Calgary et à un événement organisé à l'INS Québec. Son kiosque a servi à faire connaître des outils et des ressources en matière de prévention des différends.

Au cours de la période, la priorité a été accordée aux conférences-midi destinées aux membres de la liste ainsi qu'aux ateliers offerts sur demande. Par conséquent, aucun webinaire public n'a été présenté.

2.2 Promouvoir et diffuser à plus grande échelle les ressources par le biais du kiosque d'information lors d'événements de la communauté sportive, notamment aux Jeux d'été du Canada de 2025

Le personnel du Centre de ressources était présent sur place pendant toute la durée des Jeux du Canada 2025, à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, afin de fournir aux participants des outils, des renseignements et des ressources en matière de prévention des différends.

2.3 Évaluer les besoins des organismes de sport en matière d'éducation et de prévention, et, lorsque cela convient, collaborer pour élaborer des initiatives et outils éducatifs sur mesure

Le CRDSC a élaboré deux nouvelles ressources éducatives destinées aux athlètes : *Prévention et règlement des différends sportifs pour les athlètes* et *Critères de sélection d'équipe – guide et conseils pour des athlètes*. Ces outils ont été conçus pour aider les athlètes à mieux comprendre les processus de prévention et de règlement des différends, ainsi que leurs droits et responsabilités dans les questions liées à la sélection des équipes.

Une nouvelle section consacrée au sport sécuritaire a également été ajoutée au site Internet du CRDSC afin de préserver l'accès aux principales ressources élaborées dans le cadre du Programme Sport Sans Abus. Celles-ci comprennent des modèles de politiques sur l'éducation et la sensibilisation, l'embauche et la vérification des antécédents, ainsi que les interactions appropriées, accompagnés d'un guide de mise en œuvre à l'intention des organismes des différents niveaux du système sportif.

Grâce à un financement spécial de Sport Canada, le CRDSC a également réalisé la phase de suivi des évaluations du milieu sportif dans les domaines du cyclisme, de la gymnastique et de la lutte, afin de mesurer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations formulées dans les évaluations initiales.

De plus, six rapports finaux de bénéficiaires du Programme de subventions de recherche Sport Sans Abus ont été soumis en mars 2026, et cinq autres sont attendus en mars 2027. Une fois finalisés et traduits, ces rapports seront publiés sur le site Internet du CRDSC.



2.4 Moderniser et améliorer les outils de référence afin de les rendre plus accessibles aux parties des procédures de règlement des différends du CRDSC

Le CRDSC a mis à jour et élaboré plusieurs publications et outils en ligne afin d'améliorer l'accès à l'information et aux services. Ceux-ci comprennent l'outil interactif *Accès aux services du CRDSC*, un nouveau diagramme illustrant la compétence du Tribunal de protection du CRDSC, ainsi qu'une ressource de préparation à la médiation et à la facilitation de règlement.

Le site Internet du CRDSC a également été mis à jour afin de simplifier le langage et l'information présentés à la page *Déposer un appel*, ainsi que de réviser la page consacrée à la *Politique d'appel des ONS*. Une refonte complète du site Internet en est maintenant aux premières étapes de développement.

2.5 Offrir un processus de traitement des plaintes qui est réactif, efficace et tient compte des traumatismes, pour toutes les plaintes reçues par le BCIS avant le 1^{er} février 2025

Les activités du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) ont été prolongées jusqu'au 31 juillet 2025 afin de clore les dossiers reçus au plus tard le 31 janvier 2025 et de réduire au minimum les perturbations pour les participants au sport, particulièrement les victimes et les personnes survivantes de maltraitance, pendant la transition vers le Programme canadien de sport sécuritaire.

Avant la fermeture du BCIS, toutes les enquêtes ont été terminées, les rapports d'enquête ont été examinés et 56 dossiers ont été transférés à la Directrice des sanctions et résultats. Pendant toute la durée de ses activités, le BCIS a traité 708 dossiers, dont 255 relevaient de la compétence du Programme Sport Sans Abus, et a réalisé 229 enquêtes.

Les services du Programme d'aide juridique Sport Sans Abus ont également été prolongés jusqu'au 31 juillet 2025, ce qui a permis d'offrir des conseils juridiques sans frais à 18 parties.

Le CRDSC a procédé à la migration sécurisée de toutes les données pertinentes du programme du BCIS vers le Programme canadien de sport sécuritaire de Sport Intégrité Canada, tout en assurant l'intégrité et la confidentialité des données.

DOMAINE PRIORITAIRE 3

ASSURER LA VIABILITÉ ET L'EXCELLENCE ORGANISATIONNELLES

3.1 Appuyer le Ministre dans la recherche de bénévoles pour se joindre au Conseil d'administration du Centre en 2025

Afin d'assurer la continuité de la gouvernance, le Conseil a nommé successivement des présidents par intérim pour des mandats de 90 jours à compter du 15 juillet 2025, dans l'attente de la désignation d'une présidence par le secrétaire d'État (Sports).

En mars 2026, le secrétaire d'État (Sports) a renouvelé trois des quatre mandats d'administrateurs arrivés à échéance en 2024 et a nommé deux nouveaux membres du Conseil. Un autre mandat d'administrateur a été renouvelé et la présidente du Conseil a été désignée par le secrétaire d'État (Sports) en avril 2026. Trois postes de représentants des athlètes au Conseil demeurent à pourvoir dans le cadre du processus de sélection en cours du gouvernement du Canada.

3.2 Assurer l'orientation des administrateurs qui seront nommés et faciliter la transition du leadership

Des séances d'orientation et d'intégration ont été offertes aux deux nouveaux membres du Conseil. Une formation supplémentaire en matière de gouvernance est également prévue pour l'ensemble du Conseil.

3.3 Continuer à promouvoir un environnement de travail respectueux pour les employés, les bénévoles et les professionnels du règlement des différends

À la suite de la démission de la chef de la direction du Centre, une firme externe de ressources humaines a mené un processus de recrutement et de sélection en collaboration avec un comité de sélection nommé par le Conseil. Ce processus a mené à la nomination d'un nouveau chef de la direction à l'automne 2025.

Les effectifs ont diminué considérablement au cours de la période. Quatorze postes ont été supprimés à la suite de la fin du Programme Sport Sans Abus. Un poste au Tribunal, un poste au Centre de ressources et un poste administratif ont également été supprimés en raison de réductions budgétaires.



Plusieurs initiatives prévues dans le Plan d'action en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ont progressé au cours de l'année. Lors de la Conférence des médiateurs et arbitres du CRDSC de 2025, une table ronde réunissant trois para-athlètes a permis d'explorer l'expérience des athlètes en situation de handicap. Les membres du personnel, du Conseil et de la liste du CRDSC ont également bénéficié d'une conférence-midi sur la neurodivergence dans le sport.

Une séance de leadership sur la lutte contre le racisme dans le sport et une projection du documentaire « *Sidelined: Colour of the Game* », organisées en collaboration avec Antiracisme dans le sport Canada, sont également prévues.

Le module d'extension accessible du site Internet du CRDSC a été renouvelé afin de favoriser la conformité aux Règles pour l'accessibilité des contenus Web 2.2 du World Wide Web Consortium, au niveau AA, et d'offrir des profils d'accessibilité aux utilisateurs ayant divers handicaps visuels, cognitifs, neurologiques ou moteurs.

Les principales technologies utilisées par le personnel, notamment la gestion des courriels, les communications internes, les serveurs et l'hébergement de fichiers, ainsi que les systèmes téléphoniques, ont été modernisées et optimisées afin d'en améliorer l'efficacité et la fiabilité.

Le Centre a maintenu les services de son tiers indépendant et n'a été informé d'aucune plainte ni préoccupation durant la période.

3.4 Offrir une formation en matière de prévention des abus, du harcèlement et de la maltraitance à tous les employés, bénévoles et consultants qui sont engagés, et offrir une formation de remise à niveau selon les besoins

Lors de la Conférence des médiateurs et arbitres du CRDSC de 2025, les membres de la liste, du Conseil et du personnel ont participé à des séances dirigées par des experts portant sur des questions de sport sécuritaire pertinentes pour leurs rôles respectifs.

Les sujets abordés comprenaient les nouvelles normes relatives à l'inclusion et aux préjugés inconscients dans le cadre des procédures, les pratiques tenant compte des traumatismes, ainsi que l'importance de comprendre et de respecter le point de vue des victimes et des personnes survivantes.

Diverses possibilités de perfectionnement professionnel et de certification continuent d'être offertes aux membres du personnel, notamment les formations Respect par Headversity sur Les bases de la santé mentale, Les bases de la santé mentale pour les leaders, Respect au travail et Respect et sport pour leaders d'activité, ainsi que la formation Priorité Jeunesse du Centre canadien de protection de l'enfance.

Une formation supplémentaire en matière de sport sécuritaire sera offerte aux nouveaux membres du Conseil lorsque les trois postes vacants de représentants des athlètes auront été pourvus.

3.5 S'assurer que les politiques du Centre demeurent à jour et conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire

Les règlements administratifs du CRDSC ont été mis à jour et approuvés par résolution du Conseil en avril 2025 afin de les harmoniser avec la *Loi sur l'activité physique et le sport*. Les modifications précisent également que les administrateurs ayant présenté une demande de renouvellement pour un deuxième mandat demeurent en fonction jusqu'à ce que leur demande soit examinée par le ministre fédéral responsable du sport.

Les politiques sur la conduite professionnelle, la protection des renseignements personnels, les langues officielles, les conflits d'intérêts, ainsi que la discipline et la gestion des plaintes ont été examinées et mises à jour.

Le Rapport annuel 2024-2025 du Centre a été présenté au secrétaire d'État (Sports) en juillet 2025, et son Assemblée publique annuelle a eu lieu en mode virtuel le 10 septembre 2025.

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ), un organisme sans but lucratif qui fournit principalement des services à des organismes de sport, a assuré les services de tenue de livres du Centre durant la période. La firme Baker Tilly a vérifié les comptes et les transactions financières du Centre et a présenté son rapport écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 15 juin 2026. Le Rapport de l'auditeur a été approuvé par le Conseil le 19 juin 2026.

Le Rapport de l'auditeur indépendant, présenté à la page 22 du présent rapport, indique que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice



terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les notes afférentes aux états financiers précisent par ailleurs que le Centre compte principalement sur les flux de trésorerie provenant du financement gouvernemental pour s'acquitter de ses obligations.

La contribution au niveau de référence de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à **1 515 000 \$**, et des contributions gouvernementales reportées de **12 999 \$** sont constatées. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **1 594 793 \$**, réparties comme suit :

- **149 385 \$** pour l'administration, notamment les frais de bureau, de comptabilité, de communication, de déplacement et d'administration générale;
- **45 239 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **59 234 \$** pour les besoins liés aux langues officielles, notamment la traduction des documents et des décisions du Centre;
- **411 227 \$** pour les opérations et les programmes, notamment l'administration des dossiers, la formation des médiateurs et arbitres, l'éducation et la sensibilisation;
- **929 708 \$** pour les ressources humaines, notamment le perfectionnement professionnel, les salaires et les avantages sociaux du personnel du Centre.

Les dépenses de base comprennent également 15 000 \$ pour des projets spéciaux liés à l'équité, à la diversité et à l'inclusion.

Un déficit de **59 776 \$** a été enregistré au titre du financement de base pour la période. Conformément à une entente conclue avec Sport Canada, ce déficit sera absorbé dans le budget de 2026–2027.

La contribution de Sport Canada au Programme Sport Sans Abus supérieure au niveau de référence s'élevait à **1 808 028 \$** pour la période. Des contributions gouvernementales reportées de **327 733 \$** sont constatées et un montant de **75 000 \$** est à recevoir. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **1 808 028 \$**, réparties comme suit :

- **162 434 \$** pour l'administration, notamment les frais de bureau, de comptabilité, de communication, d'administra-

tion générale et d'amortissement, principalement pour la plateforme de base de données de consentement;

- **3 000 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **28 301 \$** pour les besoins liés aux langues officielles, notamment la traduction des documents et des rapports du Programme Sport Sans Abus;
- **891 877 \$** pour les opérations et les programmes, notamment la Ligne d'assistance Sport Sans Abus, les évaluations du milieu sportif, la gestion des plaintes, les services juridiques, l'éducation et la sensibilisation;
- **119 790 \$** pour la recherche en matière de sport sécuritaire;
- **602 626 \$** pour les ressources humaines, notamment le perfectionnement professionnel, les salaires et les avantages sociaux du personnel du Programme Sport Sans Abus.

Il n'y a aucun excédent des produits par rapport aux charges pour le Programme Sport Sans Abus.

Un montant total de **1 112 176 \$** a été remboursé aux signataires du Programme Sport Sans Abus lors de la fermeture du programme, le 31 juillet 2025.

Le Centre a également généré des revenus indépendants de **24 290 \$** durant la période.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2026–2027 a été transmis par voie électronique au secrétaire d'État (Sports) au plus tard le 1er mars 2026. Le Plan indiquait que les priorités stratégiques du Centre pour 2024–2028 comprendraient : (1) offrir des services de règlement des différends pertinents; (2) bâtir un système sportif plus sécuritaire et équitable; et (3) assurer la viabilité et l'excellence organisationnelles.

Le Plan d'entreprise présentait un budget prévoyant des dépenses de base de 1 550 000 \$. Ce montant comprenait : 199 507 \$ pour l'administration; 31 500 \$ pour la gouvernance; 43 960 \$ pour les langues officielles; 421 586 \$ pour les services standards; 1 370 \$ pour sécurité dans le sport et 852 077 \$ pour les ressources humaines.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à ses obligations légales et contractuelles.



Activités du Secrétariat de règlement des différends 2025–2026

Soixante-dix-sept nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, en provenance de 35 sports différents. Le Tribunal ordinaire a reçu 46 nouvelles demandes, dont sept affaires urgentes relatives à la sélection d'équipes pour les Jeux olympiques d'hiver de 2026.

Parmi ces dossiers, 12 ont été réglés par entente entre les parties, soit un taux de règlement global de 26 %; 21 ont été tranchés par arbitrage; sept demandes ont été retirées; et six dossiers ont été clos sans qu'une solution n'ait été trouvée. La durée moyenne de traitement des dossiers ordinaires a été de 51 jours, quelle que soit la méthode de règlement des différends utilisée.

Quatre nouvelles allégations de violation des règles antidopage ont été déposées devant le Tribunal antidopage. Un dossier a été tranché par arbitrage, deux dossiers ont été réglés au moyen d'une entente de gestion des résultats conclue entre les athlètes et Sport Intégrité Canada, anciennement le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), et, dans un autre dossier, l'athlète n'a pas contesté l'allégation de violation. La durée moyenne de traitement des dossiers devant le Tribunal antidopage a été de 114 jours. Des services au titre du Programme d'aide juridique pour les affaires de dopage ont été demandés par un athlète qui avait été informé d'une allégation de violation des règles antidopage possible d'une période de suspension de quatre ans ou plus.

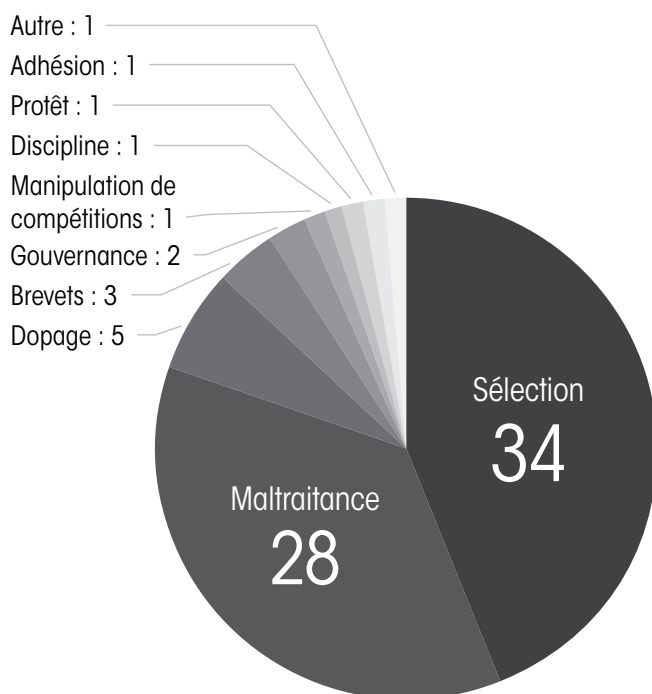
Le Tribunal de protection a reçu 24 demandes, dont trois provenant du Programme canadien de sport sécuritaire (PCSS), 10 contestations de décisions du Directeur des sanctions et résultats ou du Directeur adjoint des sanctions et résultats dans le cadre du Programme Sport Sans Abus, et 11 dossiers découlant de contestations de décisions de tiers indépendants rendues pour le compte d'organismes de sport, entendues dans le cadre de services tarifés. Parmi ces dossiers de protection, 19 ont été tranchés par arbitrage et quatre demandes ont été retirées. La durée moyenne de traitement des dossiers devant le Tribunal de protection a été de 98 jours, à l'exception d'une affaire qui était toujours en cours à la date de publication.

Deux décisions du Tribunal de protection ont été portées devant le Tribunal d'appel au cours de la période. L'un de ces appels a été rejeté et l'autre a été retiré. Une décision du Tribunal antidopage a également été portée en appel, et cette affaire est toujours en cours.



TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS
Hockey.....	10
Cyclisme.....	6
Bobsleigh.....	5
Gymnastique.....	5
Ski alpin.....	4
Tir à l'arc.....	4
Ski de fond.....	3
Patinage artistique.....	3
Volleyball.....	3
Lutte.....	3
Athlétisme.....	2
Baseball.....	2
Canoë-kayak.....	2
Sport équestre.....	2
Judo.....	2
Ski para-alpin.....	2

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : Aviron, badminton, basketball en fauteuil roulant, dynamophilie, escrime, golf, haltérophilie, hockey sur gazon, karaté, natation, para-athlétisme, skeleton, ski acrobatique, snowboard, soccer, taekwondo, triathlon, voile et water-polo.

STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Le Tribunal ordinaire sert de mécanisme d'appel final pour les décisions liées au sport rendues par les organismes qui, dans leur cheminement normal, sont soumises à un appel interne. Il traite le plus souvent de questions de sélection d'équipes et d'octroi de brevets aux athlètes, mais il est également utilisé pour régler des différends relatifs à l'admissibilité, à la discipline générale, à la gouvernance et à plusieurs autres.

Numéro du dossier	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC 23-0665	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Janice Johnston	849 jours	Demande rejetée
SDRCC 23-0685	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Jeffrey Palamar	(27 novembre 2023)	En cours
SDRCC 24-0753	Facilitation de règlement	Canoë-kayak	Gouvernance	Hugh McCall	262 jours	FR terminée
SDRCC 24-0755	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Carol Roberts	278 jours	Demande accordée
SDRCC 25-0767	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Jeffrey Palamar	177 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0768	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Jeffrey Palamar	177 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0769	Arbitrage	Taekwondo	Sélection	Janie Soublière	4 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0770	Méd-arb	Aviron	Sélection	Carol Roberts	9 jours	Entente de règlement
SDRCC 25-0771	FR préalable	Ski de fond	Sélection	Hélène de Kovachich	21 jours	Aucune entente
SDRCC 25-0772	FR préalable	Ski de fond	Sélection	Paul Singh	48 jours	Aucune entente
SDRCC 25-0773	Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Gordon Peterson Patrice Brunet	207 jours	Demande retirée
SDRCC 25-0774	Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Patrick Zakaria	29 jours	Entente de règlement
SDRCC 25-0775	Arbitrage	Badminton	Manipulation de compétitions	Tiffany Paulsen (juridictionnelle)	159 jours	Demande retirée
SDRCC 25-0776	Méd-arb	Ski para-alpin	Sélection	Janice Johnston	77 jours	Demande retirée
SDRCC 25-0777	Méd-arb	Ski para-alpin	Sélection	Janice Johnston	52 jours	Demande retirée
SDRCC 25-0778	Arbitrage	Volleyball	Sélection	Brian Conway	17 jours	Demande rejetée



STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL ORDINAIRE
(du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Numéro du dossier	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC 25-0779	Arbitrage	Voile	Protêt	Peter Lawless	11 jours	Compétence rejetée
SDRCC 25-0780	Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Richard Pound	2 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0781	Méd-arb	Cyclisme	Sélection	James Minns	25 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0782	Facilitation de règlement	Baseball	Gouvernance	Leanne Young	142 jours	FR terminée
SDRCC 25-0783	Arbitrage	Tir à l'arc	Sélection	Darlene Doiron	8 jours	Entente de règlement
SDRCC 25-0784	Méd-arb	Cyclisme	Sélection	James Oakley	29 jours	Demande retirée
SDRCC 25-0785	FR préalable	Natation	Maltraitance	Carol Roberts	5 jours	Entente de règlement
SDRCC 25-0786	Arbitrage	Cyclisme	Sélection	Praveen Sandhu	34 jours	Demande accordée
SDRCC 25-0787	Arbitrage	Tir à l'arc	Sélection	Ambrosia Varaschin	329 jours	Demande accordée
SDRCC 25-0788	Arbitrage	Gymnastique	Sélection	David Merrigan	3 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0789	Facilitation de règlement	Hockey sur gazon	Gouvernance	Jenny Ho	21 jours	FR terminée
SDRCC 25-0790	Arbitrage	Bobsleigh	Discipline	Laurie Sherry	67 jours	Entente de règlement
SDRCC 25-0791	Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	Laurie Sherry	67 jours	Entente de règlement
SDRCC 25-0792	Facilitation de règlement	Cyclisme	Autres	Marie-Claire Belleau	38 jours	Aucune entente
SDRCC 25-0793	Arbitrage	Gymnastique	Brevet	Janie Soublière	122 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0794	Arbitrage	Gymnastique	Brevet	Janie Soublière	121 jours	Demande rejetée
SDRCC 25-0795	Méd-arb	Ski de fond	Sélection	Carol Roberts	27 jours	Entente de règlement
SDRCC 26-0796	Arbitrage	Soccer	Adhésion	Jeffrey Palamar (juridictionnel)	26 jours	Compétence rejetée

STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL ORDINAIRE
(du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Numéro du dossier	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC 26-0797	Arbitrage	Snowboard	Sélection	J.J. McIntyre	8 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0798	Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	Ryan Goldvine	4 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0799	Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	David Merrigan	4 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0800	Arbitrage	Ski acrobatique	Sélection	Carol Roberts	3 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0801	Arbitrage	Skeleton	Sélection		9 jours	Demande retirée
SDRCC 26-0802	Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	David Merrigan	3 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0803	FR préalable	Athlétisme	Sélection	Jonathan Fidler	55 jours	Entente de règlement
SDRCC 26-0804	Arbitrage	Gymnastique	Brevet	Kimberly Cork	78 jours	Entente de règlement
SDRCC 26-0805	Méd-arb	Patinage artistique	Sélection	Carol Roberts	15 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0806	FR préalable	Canoë-kayak	Sélection	Hugh McCall	84 jours	Entente de règlement
SDRCC 26-0807	Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Brian Conway	6 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0808	Arbitrage	Lutte	Sélection	Paul Godin	12 jours	Demande retirée
SDRCC 26-0809	FR préalable	Baseball	Sélection	Allan Stitt	71 jours	Entente de règlement
SDRCC 26-0810	Arbitrage	Tir à l'arc	Sélection	Ambrosia Varaschin	147 jours	Demande accordée
SDRCC 26-0811	Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Jonathan Fidler	48 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0812	Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Jonathan Fidler	48 jours	Demande rejetée
SDRCC 26-0813	FR préalable	Golf	Sélection	Larry Banack	43 jours	FR terminée
SDRCC 26-0814	Méd-arb	Gymnastique	Sélection	Matthew Wilson	8 jours	Entente de règlement



STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL ANTIDOPAGE
(du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Le Tribunal antidopage sert de première instance pour statuer sur les violations des règles antidopage alléguées par Sport Intégrité Canada à l'encontre d'athlètes canadiens ou d'autres personnes. Il est également chargé de statuer sur les contestations de périodes de suspension provisoire imposées par Sport Intégrité Canada.

Numéro du dossier	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC DT 25-0378	Arbitrage	Haltérophilie	Dopage	Patrice Brunet	340 jours	Sanction: Période de suspension de 4 ans
SDRCC DT 25-0381	Arbitrage	Dynamophilie	Dopage		16 jours	Entente de gestion des résultats
SDRCC DT 25-0382	Arbitrage	Volleyball	Dopage		30 jours	Renonciation réputée
SDRCC DT 25-0383	Arbitrage	Para-athlétisme	Dopage		212 jours	Entente sur les conséquences
SDRCC DT 25-0384	Arbitrage	Lutte	Dopage	Carol Roberts	199 jours	Sanction: Période de suspension de 2 ans

STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL DE PROTECTION** (du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Le Tribunal de protection sert de première instance pour les audiences relatives aux violations et aux sanctions pour maltraitance, y compris le harcèlement, les abus et la discrimination. Ses règles permettent des accommodements procéduraux afin de protéger les victimes et les témoins vulnérables.

Numéro du dossier	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC ST 24-0013	Arbitrage	Patinage artistique	Maltraitance	Peter Lawless	(5 mars 2024)	En cours
SDRCC ST 24-0042	Médiation	Escrime	Maltraitance	Patrick Zakaria	230 jours	Entente de règlement
SDRCC ST 25-0051	Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	Aaron Ogletree	1 jour	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0052	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Jeffrey Palamar	90 jours	Demande accordée
SDRCC ST 25-0053	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Matthew Wilson	249 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0054	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	David Bennett	93 jours	Demande accordée
SDRCC ST 25-0055	Arbitrage	Sport équestre	Maltraitance	Janie Soublière	227 jours	Demande accordée
SDRCC ST 25-0056	Arbitrage	Karaté	Maltraitance	Janie Soublière	39 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0057	Arbitrage	Judo	Maltraitance	Robert Wickett	59 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0058	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Simon Blais	60 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0059	Arbitrage	Cyclisme	Maltraitance	Janie Soublière	84 jours	Demande retirée
SDRCC ST 25-0060	Arbitrage	Patinage artistique	Maltraitance	Peter Lawless	(5 septembre 2025)	En cours
SDRCC ST 25-0061	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Carol Roberts	72 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0062	Arbitrage	Sport équestre	Maltraitance	David Bennett	111 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 25-0063	Arbitrage	Athlétisme	Maltraitance	Janie Soublière	13 jours	Demande retirée
SDRCC ST 25-0064	Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	Peter Lawless	92 jours	Demande accordée



STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL DE PROTECTION
(du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Numéro du dossier	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC ST 25-0065	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Jay Sengupta	205 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 26-0066	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Jeffrey Palamar	145 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 26-0067	Arbitrage	Water-polo	Maltraitance	Wilma Shim	145 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 26-0068	Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	David Merrigan	81 jours	Demande accordée
SDRCC ST 26-0069	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Paul Singh	133 jours	Demande accordée
SDRCC ST 26-0070	Arbitrage	Judo	Maltraitance	Aaron Ogletree	43 jours	Demande retirée
SDRCC ST 26-0071	Arbitrage	Basketball en fauteuil roulant	Maltraitance	Janie Soublière	111 jours	Demande rejetée
SDRCC ST 26-0072	Arbitrage	Triathlon	Maltraitance	David Bennett	86 jours	Demande retirée
SDRCC ST 26-0073	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Matthew Wilson	70 jours	Demande accordée
SDRCC ST 26-0074	Arbitrage	Hockey	Maltraitance	Matthew Wilson	59 jours	Demande rejetée

STATISTIQUES DU TRIBUNAL 2025-2026

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL D'APPEL
(du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026)

Le Tribunal d'appel entend les appels de décisions du CRDSC liées au dopage, tout en servant de mécanisme d'appel pour les décisions du Tribunal de protection relatives aux sanctions.

Numéro du dossier	Division	Type de demande	Sport	Type de différend	Arbitre	Durée de la procédure	Résultat
SDRCC DAT 26-0020	Appel (Antidopage)	Arbitrage	Haltérophilie	Dopage	Janie Soublière	(24 mars 2026)	En cours
SDRCC SAT 25-0003	Appel (Protection)	Arbitrage	Volleyball	Maltraitance		42 jours	Appel retiré
SDRCC SAT 25-0004	Appel (Protection)	Arbitrage	Caviardé	Maltraitance	Aaron Ogletree, Peter Lawless & Janie Soublière	286 jours	Appel rejeté



Arbitres et médiateurs nommés jusqu'au 30 avril 2029, par province

ALBERTA

Brian Conway (Arbitre)
Matthew Letkeman (Médiateur)
Wilma Shim (Arbitre)
Leanne Young (Médiatrice et Arbitre)

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Kathleen Duffield (Médiatrice)
Stephanie Fabbro (Médiatrice)
Paul Denis Godin (Médiateur)
Ryan Goldvine (Arbitre)
Nicholas Greer (Médiateur)
Jenny Ho (Médiatrice et Arbitre)
Rose Keith (Médiatrice)
Peter Lawless (Arbitre)
Hugh McCall (Médiateur)
J.J. McIntyre (Arbitre)
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)
Praveen Sandhu (Arbitre)
Paul Singh (Médiateur et Arbitre)
Ashley Syer (Médiatrice)
Robert Wickett (Arbitre)

MANITOBA

Kimberly Cork (Médiatrice)
Jeffrey Palamar (Arbitre)
Jennifer Schulz (Médiatrice)

NOUVELLE-ÉCOSSE

David Merrigan (Arbitre)
Melanie Petrunia (Arbitre)

NOUVEAU-BRUNSWICK

Darlene Doiron (Médiatrice)

ONTARIO

Bruce Ally (Médiateur)
Larry Banack (Médiateur)
David Bennett (Médiateur et Arbitre)
Roger Bilodeau (Arbitre)
Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)
Dana Hirsh (Médiatrice et Arbitre)
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)
Kumail Karimjee (Médiateur et Arbitre)
Chloe Lester (Médiatrice et Arbitre)

Anne McGrath (Médiatrice)
Richard H. McLaren (Arbitre)
James Minns (Médiateur et Arbitre)
Marcel Mongeon (Médiateur et Arbitre)
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)
Angela Peco (Arbitre)
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)
Treena Reilkoff (Médiatrice)
Jay Rudolph (Médiateur)
Nadini Sankar-Peralta (Médiatrice et Arbitre)
Jay Sengupta (Arbitre)
Laurie Sherry (Médiatrice)
Anne Sone (Médiatrice)
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)
Matthew Wilson (Médiateur et Arbitre)

QUÉBEC

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)
Simon Blais (Médiateur et Arbitre)
Patrice M. Brunet (Arbitre)
Andrea Carska-Sheppard (Médiatrice et Arbitre)
Céline Chopin (Médiatrice)
Sarah Daitch (Médiatrice)
Hélène de Kovachich (Médiatrice)
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)
Annie Lespérance (Arbitre)
Peter Moraitis (Médiateur)
Clarisse N'Kaa Batera (Médiatrice)
Éric Ouellet (Médiateur et Arbitre)
Richard W. Pound (Arbitre)
Marianne Saroli (Arbitre)
Janie Soublière (Arbitre)
David Ward (Médiateur)
Patrick Zakaria (Médiateur)

SASKATCHEWAN

Kristin Anderson (Médiatrice)
Maria Fortugno (Médiatrice)
Tim Nickel (Médiateur)
Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)
Tiffany Paulsen (Arbitre)
Ambrosia Varaschin (Arbitre)

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

Activités du Directeur des sanctions et résultats

Le Bureau du Directeur des sanctions et résultats (DSR) est demeuré actif durant la période afin de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard des dossiers qui lui avaient été renvoyés par le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) avant que celui-ci ne cesse ses activités le 31 juillet 2025. Son travail consistait notamment à examiner les rapports d'enquête, à rendre des décisions sur les violations et les sanctions, à évaluer la nécessité d'imposer des mesures provisoires, à participer à des médiations et à répondre aux contestations soumises au Tribunal de protection du CRDSC.

Durant l'exercice 2025–2026, le Bureau du DSR :

- a imposé des mesures provisoires dans un dossier;
- a rendu des décisions finales sur les violations dans 76 dossiers;
- a comparu devant le Tribunal de protection dans 10 dossiers afin de défendre des contestations de décisions relatives à des violations et/ou à des sanctions;
- a comparu devant le Tribunal d'appel dans deux dossiers;
- a participé à cinq médiations et approuvé trois ententes de règlement intervenues entre les parties.

Données statistiques du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Type de dossier	Nombre de dossiers renvoyés	Décision du DSR*	Contestation par une partie	Résultat final*
Décisions relatives aux mesures provisoires	1	1 mesure imposée (100 %)	0 contestation par l'intimé	Sans objet
Décisions relatives aux violations et aux sanctions	76	76 décisions rendues (100 %)	10 contestations (13 %)	3 maintenues (30 %) ; 2 modifiées ou infirmées (20 %) ; 4 réglés, retirés ou ayant connu une autre issue (40 %) ; 1 dossier en cours
Médiations	5	-	-	3 règlements (60 %) ; 2 non réglés (40 %)

* Les autres dossiers ont été soit renvoyés à l'enquête, soit retirés ou abandonnés par la partie ayant présenté la demande.

Dasha Peregoudova est la Directrice des sanctions et résultats et David Kellerman, le Directeur adjoint.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux directeurs du
Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, les états de l'évolution de l'actif net, des résultats (Annexe A) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ♦ Les informations, autres que les états financiers et notre rapport d'audit y afférent, figurant dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

AUDIT • FISCALITÉ • SERVICES-CONSEILS

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L. / LLP, qui exerce ses activités sous le nom de Baker Tilly Montréal est membre de la Coopérative Baker Tilly Canada, qui fait partie du réseau mondial Baker Tilly International Limited. Les membres de la Coopérative Baker Tilly Canada et de Baker Tilly International Limited sont tous des entités juridiques distinctes et indépendantes.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP ¹

Montréal (Québec)
le 19 juin 2026

¹CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2026

	2026	2025
ACTIF		
À court terme		
Encaisse (note 3)	439 494 \$	2 033 652 \$
Débiteurs (note 4)	62 845	540 155
Frais payés d'avance et dépôts	56 319	150 148
	558 658	2 723 955
Frais payés d'avance et dépôts	26 262	26 262
Immobilisations (note 5)	83 968	103 077
Immobilisations incorporelles (note 6)	-	95 011
	668 888 \$	2 948 305 \$
PASSIF		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer	301 475 \$	1 058 905 \$
Apports à payer (note 7)	-	15 180
Portion à court terme des produits reportés (note 8)	44 292	398 954
	345 767	1 473 039
Produits reportés (note 8)	66 320	81 148
	412 087	1 554 187
SOLDE DES FONDS		
Investi en immobilisations	7 822	8 885
Non affecté	248 979	1 385 233
	256 801	1 394 118
	668 888 \$	2 948 305 \$

Au nom du conseil:

Directeur

Directeur

Voir les notes afférentes aux états financiers

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2026			
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	8 885 \$	1 385 233 \$	1 394 118 \$
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(114 120)	(1 023 197)	(1 137 317)
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	113 057	(113 057)	-
Solde à la fin de l'exercice	7 822 \$	248 979 \$	256 801 \$
2025			
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
Solde au début de l'exercice	9 121 \$	1 583 798 \$	1 592 919 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice	(304 157)	105 356	(198 801)
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	303 921	(303 921)	-
Solde à la fin de l'exercice	8 885 \$	1 385 233 \$	1 394 118 \$

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (ANNEXE A) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
Produits		
Apports gouvernementaux (note 9)	3 336 027 \$	5 472 826 \$
Remboursements d'adhésion des signataires (note 10)	(1 112 176)	1 486 812
Indépendants	283 231	999 354
Intérêts	22 238	54 916
	<u>2 529 320</u>	<u>8 013 908</u>
Charges		
Administratives		
Frais de bureau	52 641	51 919
Assurances	52 840	67 312
Services professionnels	43 668	84 386
Développement professionnel	385	-
Promotion et communication	296	6 854
Télécommunication	16 306	18 102
Technologie de l'information	1 844	3 258
Événements, déplacements et repas	29 464	9 797
Avantages sociaux	444	-
(Remboursement des) intérêts, frais bancaires et pénalités	(120)	121
Amortissement	113 983	308 961
	<u>311 751</u>	<u>550 710</u>
Gouvernance		
Services professionnels	19 500	22 600
Événements, déplacements et repas	13 993	18 229
Assurances	10 864	9 244
Promotion et communication	4 161	4 379
Télécommunication	-	67
Frais de bureau	121	20
Avantages sociaux	-	1 796
	<u>48 639</u>	<u>56 335</u>
Ressources humaines		
Salaires	1 159 425	2 089 718
Avantages sociaux	111 288	316 110
Services professionnels	7 035	56 608
Contractuels	247 103	603 796
Événements, déplacements et repas	-	28 254
Développement professionnel	7 483	19 262
Frais de bureau	-	470
	<u>1 532 334</u>	<u>3 114 218</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES RÉSULTATS (ANNEXE A) (suite) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
Langues officielles		
Traduction pour le tribunal	53 008	48 447
Traduction générale	31 016	48 246
Interprétation	6 875	2 226
Développement professionnel	840	4 200
	<u>91 739</u>	<u>103 119</u>
Exploitation		
Services professionnels	1 319 054	4 027 340
Promotion et communication	4 500	7 264
Événements, déplacements et repas	114 354	67 108
Télécommunication	3 005	4 479
Technologie de l'information	38 154	45 388
Frais de bureau	1 609	18
Intérêts, frais bancaires et pénalités	521	475
Développement professionnel	9 945	750
Assurances	40 557	-
Avantages sociaux	-	310
Amortissement	137	196
	<u>1 531 836</u>	<u>4 153 328</u>
Recherche		
Services professionnels	150 338	326 446
Événements, déplacements et repas	-	56 013
Promotion et communication	-	3 799
Frais de bureau	-	271
	<u>150 338</u>	<u>386 529</u>
	<u>3 666 637</u>	<u>8 364 239</u>
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation avant le recouvrement de l'apport excédentaire	(1 137 317)	(350 331)
Recouvrement de l'apport excédentaire	-	151 530
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice (note 11)	<u>(1 137 317) \$</u>	<u>(198 801) \$</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2026	2025
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges de l'exercice	(1 137 317) \$	(198 801) \$
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	19 109	24 123
L'amortissement d'immobilisations incorporelles	95 011	285 034
Total des rajustements	(1 023 197)	110 356
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Diminution des débiteurs	477 310	410 796
Diminution des frais payés d'avance et dépôts	93 829	725
Diminution des créditeurs et charges à payer	(757 430)	(352 227)
Diminution des apports à payer	(15 180)	(1 648 472)
Diminution des produits reportés	(369 490)	(1 077 879)
Diminution de l'encaisse	(1 594 158)	(2 556 701)
Encaisse au début de l'exercice	2 033 652	4 590 353
Encaisse à la fin de l'exercice	439 494 \$	2 033 652 \$

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2026

1. Nature des activités

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada ("CRDSC") a été incorporé le 19 mars 2003 selon la *Loi favorisant l'activité physique et le sport* (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

Mission du CRDSC

Le CRDSC a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses à l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

(b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions, selon laquelle les contributions affectées liées à des dépenses de périodes futures sont reportées et comptabilisées en tant que produits dans la période au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont encourues. Les contributions affectées sont définies comme des contributions pour lesquelles des stipulations sont imposées sur la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des signataires sont comptabilisées sur la durée de l'entente.

Les revenus indépendants sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2026

2. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

(d) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût. Les immobilisations incorporelles, à l'exception de celles qui ne font pas l'objet d'un amortissement, sont amorties sur la base de leur durée de vie utile estimée selon la méthode linéaire et les durées suivantes :

Plateforme de base de données de consentement	17,5 mois
---	-----------

(e) Instruments financiers

(i) La mesure des instruments financiers

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, débiteurs (nets des taxes de vente à recevoir) et dépôts.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

(ii) Perte de valeur

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2026

3. Liquidités affectées

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 169 296 \$ (2025 - 1 791 582 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

4. Débiteurs

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Adhésion des signataires à recevoir et autres	37 860 \$	311 430 \$
Taxes de vente à recevoir	24 985	85 277
Apports gouvernementaux - solde net à recevoir	-	143 448
	<u>62 845 \$</u>	<u>540 155 \$</u>

5. Immobilisations corporelles

	<u>2026</u>		<u>2025</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement de bureau	50 255 \$	49 438 \$	817 \$
Améliorations locatives	156 109	99 986	56 123
Équipement informatique	149 302	122 274	27 028
	<u>355 666 \$</u>	<u>271 698 \$</u>	<u>83 968 \$</u>
			<u>103 077 \$</u>

6. Immobilisations incorporelles

	<u>2026</u>		<u>2025</u>
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>
Plateforme de base de données de consentement	386 955 \$	386 955 \$	-
			<u>95 011 \$</u>

La plateforme de base de données de consentement a été acquise pour être utilisée dans le cadre du programme Sport Sans Abus («SSA»). Le programme SSA sera transféré au Centre canadien pour l'éthique dans le sport («CCES»), à compter du 1er avril 2025, avec une mise en œuvre complète prévue d'ici le 31 juillet 2025 (voir note 12).

La plateforme de base de données de consentement n'était plus utilisée après le 31 juillet 2025. Par conséquent, la base de données a été entièrement amortie au cours de l'exercice.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU
CANADA**
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2026

7. Apports à payer

Les apports à payer sont sans intérêt et remboursables sur demande.

Les apports à payer sont constitués des montants suivants:

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Apports à payer - Base	<u>- \$</u>	<u>15 180 \$</u>

8. Produits reportés

	<u>2026</u>	<u>2025</u>
Produits reportés pour acquisitions d'immobilisations		
Base	81 147 \$	19 439 \$
Sport Sans Abus	<u>-</u>	<u>174 765</u>
	<u>81 147</u>	<u>194 204</u>
Produits reportés pour dépenses futures		
Sport Sans Abus (note 12)	1 790	227 675
Indépendant	<u>27 675</u>	<u>58 223</u>
	<u>29 465</u>	<u>285 898</u>
	<u>110 612 \$</u>	<u>480 102 \$</u>

Le montant de 110 612 \$ (2025 - 480 102 \$) comprend une partie à court terme de 44 292 \$ (2025 - 398 954 \$) et une partie à long terme de 66 320 \$ (2025 - 81 148 \$).

9. Apports gouvernementaux

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une aide financière de Sport Canada, qui a été enregistrée dans les contributions.

10. Remboursements d'adhésion des signataires

Au cours de l'exercice, un remboursement d'environ 1 112 000 \$ a été versé aux signataires à la suite du transfert du programme Sport sans abus. Ce remboursement reflète un ajustement des montants d'adhésion perçus antérieurement afin d'aligner les contributions avec l'expérience actualisée du programme.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2026

11. Insuffisance des produits par rapport aux charges

Au cours de l'exercice, l'Organisation a enregistré une insuffisance des produits par rapport aux charges relativement à son enveloppe de financement de base. L'Organisation a reçu l'autorisation de Sport Canada de reporter un montant de 59 776 \$ de charges excédentaires à l'exercice 2026-2027. Les produits correspondants seront comptabilisés au cours de l'exercice suivant lorsqu'ils seront gagnés.

12. Transfert du programme Sport Sans Abus

Le 1er avril 2025, à la suite d'une annonce faite par la ministre des Sports en décembre 2023, le mandat de Sport sans abus (« SSA ») a été transféré au Centre canadien pour l'éthique dans le sport, maintenant appelé Sport Intégrité Canada, et est devenu le Programme canadien de sport sécuritaire (« PCSS »). Le CRDSC a cessé d'assurer la prestation de la plupart des fonctions du programme SSA en date du 31 mars 2025. Un nombre limité d'employés du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (« BCIS ») ont été retenus par le CRDSC jusqu'au 31 juillet 2025 afin de régler les dossiers reçus au plus tard le 31 janvier 2025. Après le 31 juillet 2025, avec le consentement de Sport Canada, le financement résiduel de SSA a été affecté à l'achèvement de la phase de suivi de l'Évaluation de l'environnement sportif (« EES ») et à permettre à la fonction de directeur des sanctions et résultats (« DSR ») de compléter les dossiers reçus du BCIS; comme convenu avec Sport Canada, le CRDSC dispose jusqu'au 30 septembre 2026 pour utiliser les fonds restants.

13. La continuité de la gouvernance de l'organisme

Au 31 mars 2026, l'Organisation continuait de faire face à un risque de continuité de la gouvernance en raison de retards dans le renouvellement et la nomination des membres du conseil d'administration dont les mandats avaient expiré, ce qui a entraîné une réduction du nombre de membres actifs du conseil ainsi que l'absence d'un président dûment nommé.

Postérieurement à la date de clôture, des progrès ont été réalisés dans le renouvellement et la nomination des membres du conseil d'administration, y compris la nomination à la présidence du conseil en avril 2026.

Bien que le risque lié à la continuité de la gouvernance ait été considérablement réduit, trois postes de représentants des athlètes demeurent vacants à la date de publication des présents états financiers; le processus de sélection est en cours.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2026

14. Éventualités

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2026, l'événement suivant s'est produit :

- (i) L'organisme a été désigné comme l'un des intimés dans une procédure intentée par une personne contestant une décision rendue par un arbitre dans une affaire liée à une ordonnance de non-contact, faisant suite à une conclusion antérieure d'inconduite sexuelle. L'organisme a retenu les services d'un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2025, l'événement suivant s'est produit et a été réglé:

- (ii) L'organisme a été désigné comme l'un des intimés dans une procédure intentée par une personne contestant une décision rendue par un arbitre dans une affaire liée à l'attribution de brevets aux athlètes. L'organisme a retenu les services d'un conseiller juridique pour répondre à la demande. L'appel a été accueilli en faveur du demandeur et aucune perte n'a été subie par l'organisme.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2025, l'événement suivant s'est produit et reste inchangé :

- (iii) L'organisme a été désigné comme défendeur dans une poursuite intentée par une personne alléguant que l'organisme avait enquêté sur les mêmes allégations que celles visées par une entente de règlement antérieure, laquelle interdisait toute action future. Il est également allégué que l'organisme a nié l'équité procédurale et a commis une erreur en rejetant la demande de révision de sa décision d'enquêter sur la plainte, dans une affaire liée à des violations compatibles avec de la maltraitance sexuelle. L'organisme a retenu les services d'un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2024, l'événement suivant s'est produit et a été réglé:

- (iv) L'organisme a été cité comme l'un des répondants par un autre organisme qui conteste une décision prise par un professionnel juridique indépendant dans le cadre du programme Sport Sans Abus. Les procédures ont été abandonnées le 12 février 2026 et aucune perte n'a été subie par l'organisme.

Au cours de l'exercice terminant le 31 mars 2024, l'événement suivant s'est produit et reste inchangé :

- (v) L'organisme, ainsi que 16 autres personnes et organismes, ont été désignés comme défendeurs dans le cadre d'une action en justice intentée par une personne alléguant un manquement au devoir de diligence auprès du plaignant, les dommages-intérêts devant être déterminés à une date ultérieure. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme estime que la probabilité d'une perte est peu probable.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2026

15. Engagement

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2033.

2027	51 000 \$
2028	51 000
2029	51 000
2030	52 000
2031	52 000
Les années suivantes	<u>142 000</u>
	<u><u>399 000 \$</u></u>

16. Instruments financiers

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. L'organisme réduit l'exposition au risque de crédit en exécutant des évaluations de crédit régulièrement; en passant en revue l'historique de crédit de ses clients et en créant une provision pour créances douteuses lorsque nécessaire. L'organisme maintient des politiques de crédit et des limites rigoureuses en ce qui concerne les contreparties.

17. Montants comparatifs

Les états financiers ont été reclassés, au besoin, afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Les modifications n'affectent pas les résultats des exercices antérieurs.

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2026					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
Produits					
Apports gouvernementaux reçus	1 515 000 \$	1 480 295 \$	- \$	- \$	2 995 295 \$
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	12 999	327 733	-	-	340 732
Remboursements d'adhésion des signataires (note 10)	-	-	(1 112 176)	-	(1 112 176)
Indépendants	-	-	-	283 231	283 231
Intérêts	7 018	-	10 345	4 875	22 238
Total des produits	1 535 017 \$	1 808 028 \$	(1 101 831) \$	288 106 \$	2 529 320 \$
Charges					
Administratives					
Frais de bureau	51 865	776	-	-	52 641
Assurances	20 580	32 260	-	-	52 840
Services professionnels	25 128	18 540	-	-	43 668
Développement professionnel	385	-	-	-	385
Promotion et communication	250	46	-	-	296
Télécommunication	14 970	1 248	-	88	16 306
Technologie de l'information	1 172	672	-	-	1 844
Événements, déplacements et repas	20 155	8 709	-	600	29 464
Avantages sociaux	320	124	-	-	444
(Remboursement des) intérêts, frais bancaires et pénalités	636	-	-	(756)	(120)
Amortissement	13 924	100 059	-	-	113 983
	149 385	162 434	-	(68)	311 751

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2026					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
Gouvernance					
Services professionnels	19 500	-	-	-	19 500
Événements, déplacements et repas	10 593	3 000	-	400	13 993
Assurances	10 864	-	-	-	10 864
Promotion et communication	4 161	-	-	-	4 161
Frais de bureau	121	-	-	-	121
	45 239	3 000	-	400	48 639
Ressources humaines					
Salaires	800 500	358 925	-	-	1 159 425
Avantages sociaux	97 189	14 099	-	-	111 288
Services professionnels	6 075	960	-	-	7 035
Contractuels	20 448	226 655	-	-	247 103
Développement professionnel	5 496	1 987	-	-	7 483
	929 708	602 626	-	-	1 532 334
Langues officielles					
Traduction pour le tribunal	48 804	-	-	4 204	53 008
Traduction générale	2 915	28 101	-	-	31 016
Interprétation	6 675	200	-	-	6 875
Développement professionnel	840	-	-	-	840
	59 234	28 301	-	4 204	91 739

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2026					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
Exploitation					
Services professionnels	282 344	813 523	-	223 187	1 319 054
Promotion et communication	2 986	-	-	1 514	4 500
Événements, déplacements et repas	111 104	1 351	-	1 899	114 354
Télécommunication	1 350	-	-	1 655	3 005
Technologie de l'information	2 019	36 135	-	-	38 154
Frais de bureau	1 479	130	-	-	1 609
Intérêts, frais bancaires et pénalités	-	44	-	477	521
Développement professionnel	9 945	-	-	-	9 945
Avantages sociaux	-	40 557	-	-	40 557
Amortissement	-	137	-	-	137
	<u>411 227</u>	<u>891 877</u>	<u>-</u>	<u>228 732</u>	<u>1 531 836</u>
Recherche					
Services professionnels	-	119 790	-	30 548	150 338
	<u>-</u>	<u>119 790</u>	<u>-</u>	<u>30 548</u>	<u>150 338</u>
Total des charges	<u>1 594 793 \$</u>	<u>1 808 028 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>263 816 \$</u>	<u>3 666 637 \$</u>
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice (note 11)	<u>(59 776) \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(1 101 831) \$</u>	<u>24 290 \$</u>	<u>(1 137 317) \$</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2025						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Produits						
Apports gouvernementaux reçus	1 100 000 \$	3 943 448 \$	- \$	- \$	10 000 \$	5 053 448 \$
Apports gouvernementaux - solde net à recevoir	-	(143 448)	-	-	-	(143 449)
Apports gouvernementaux reportés	(5 584)	(130 180)	-	-	-	(135 764)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	3 364	695 226	-	-	-	698 590
Adhésion des signataires	-	-	1 486 812	-	-	1 486 812
Indépendants	-	-	-	999 354	-	999 354
Intérêts	1 514	-	47 305	6 098	-	54 917
Total des produits	1 099 294 \$	4 365 046 \$	1 534 117 \$	1 005 452 \$	10 000 \$	8 013 908 \$
Charges						
Administratives						
Frais de bureau	13 706	38 213	-	-	-	51 919
Assurances	1 526	65 786	-	-	-	67 312
Services professionnels	15 036	69 350	-	-	-	84 386
Promotion et communication	6 591	263	-	-	-	6 854
Télécommunication	6 387	11 715	-	-	-	18 102
Technologie de l'information	345	2 913	-	-	-	3 258
Événements, déplacements et repas	8 943	754	-	100	-	9 797
Intérêts, frais bancaires et pénalités	1 097	46	-	(1 023)	1	121
Amortissement	4 649	304 312	-	-	-	308 961
	58 280	493 352	-	(923)	1	550 710

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2025						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Gouvernance						
Services professionnels	15 401	7 199	-	-	-	22 600
Événements, déplacements et repas	11 486	6 743	-	-	-	18 229
Assurances	9 244	-	-	-	-	9 244
Promotion et communication	2 254	2 125	-	-	-	4 379
Télécommunication	67	-	-	-	-	67
Frais de bureau	20	-	-	-	-	20
Avantages sociaux	680	1 116	-	-	-	1 796
	39 152	17 183	-	-	-	56 335
Ressources humaines						
Salaires	605 751	1 483 967	-	-	-	2 089 718
Avantages sociaux	79 830	236 280	-	-	-	316 110
Services professionnels	683	55 925	-	-	-	56 608
Contractuels	16 065	587 731	-	-	-	603 796
Événements, déplacements et repas	-	28 254	-	-	-	28 254
Développement professionnel	3 931	15 331	-	-	-	19 262
Frais de bureau	-	470	-	-	-	470
	706 260	2 407 958	-	-	-	3 114 218
Langues officielles						
Traduction pour le tribunal	17 478	30 969	-	-	-	48 447
Traduction générale	1 899	46 347	-	-	-	48 246
Interprétation	1 100	1 126	-	-	-	2 226
Développement professionnel	1 400	2 800	-	-	-	4 200
	21 877	81 242	-	-	-	103 119

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

2025						
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
Exploitation						
Services professionnels	198 756	1 107 792	1 787 064	923 729	9 999	4 027 340
Promotion et communication	5 704	1 560	-	-	-	7 264
Événements, déplacements et repas	49 931	17 177	-	-	-	67 108
Télécommunication	1 746	796	-	1 937	-	4 479
Technologie de l'information	2 375	43 013	-	-	-	45 388
Frais de bureau	18	-	-	-	-	18
Intérêts, frais bancaires et pénalités	15	83	-	377	-	475
Développement professionnel	-	750	-	-	-	750
Avantages sociaux	-	310	-	-	-	310
Amortissement	-	196	-	-	-	196
	<u>258 545</u>	<u>1 171 677</u>	<u>1 787 064</u>	<u>926 043</u>	<u>9 999</u>	<u>4 153 328</u>
Recherche						
Services professionnels	-	276 999	-	49 447	-	326 446
Événements, déplacements et repas	-	56 013	-	-	-	56 013
Promotion et communication	-	3 799	-	-	-	3 799
Frais de bureau	-	271	-	-	-	271
	<u>-</u>	<u>337 082</u>	<u>-</u>	<u>49 447</u>	<u>-</u>	<u>386 529</u>
Total des charges	<u>1 084 114 \$</u>	<u>4 508 494 \$</u>	<u>1 787 064 \$</u>	<u>974 567 \$</u>	<u>10 000 \$</u>	<u>8 364 239 \$</u>

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA
ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2026

	2025					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Équité, diversité et inclusion	Total
(Excédent) insuffisance des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire	15 180 \$	(143 448) \$	(252 947) \$	30 885 \$	- \$	(350 331) \$
Remboursement de l'apport excédentaire	(15 180)	-	-	-	-	(15 180)
Remboursement à recevoir pour le déficit de contribution 2024-2025	-	143 448	-	-	-	143 449
Remboursement reçu pour le déficit de contribution 2023-2024	23 261	-	-	-	-	23 261
	8 081	143 448	-	-	-	151 530
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	23 261 \$	- \$	(252 947) \$	30 885 \$	- \$	(198 801) \$



Notes :



INTÉGRITÉ / ÉQUITÉ / COLLABORATION
EXCELLENCE / DROITS DE LA PERSONNE



crdsc.ca

Centre de règlement des différends sportifs du Canada

6400 Auteuil, Suite 245, Brossard (Québec) J4Z 3P5

Locaux : 514-866-1245 Sans frais : 1-866-733-7767

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada 